



UNION FEDERALE CONTRE LES NUISANCES DE L'AEROPORT DE STRASBOURG-ENTZHEIM

Association agréée dans les domaines de la protection de la nature et de l'environnement et du cadre de vie

BP 155- 67834 TANNERIES CEDEX -Ufnase@aol.com

Juin 2012

Lettre d'information aux adhérents

Madame, Monsieur,

PERENNISER LE PROTOCOLE

Par lettre du 12 octobre 2011, nous avons proposé au Président de la nouvelle Société d'Exploitation Aéroportuaire (SEA), de pérenniser le protocole d'accord de 1998. La réponse nous est parvenue (après rappel) le 21 février.

Pas un mot sur la pérennisation !

Le Président de la SEA indique simplement que la Charte de l'Environnement 2011-2015 a été adoptée par le Conseil de surveillance le 16 décembre 2011. L'article I de la Charte prévoit le respect du protocole.

Le Président de la SEA indique « qu'elle s'engage à respecter le Protocole d'accord de 1998 et à poursuivre son action ».

A l'expiration de la charte en 2015, le protocole aura été respecté pendant 17 ans, ce qui équivaut à une quasi-pérennisation. Alors pourquoi ne pas garantir définitivement des nuits paisibles aux riverains.

RENCONTRE AVEC LE PREFET

L'UFNASE a demandé de rencontrer le Préfet pour évoquer avec lui un certain nombre de questions :

- la pérennisation du protocole d'accord de 1998
- l'attribution des parts de l'Etat dans la SEA aux collectivités locales
- les conséquences de la mise en place de la SEA
- nos orientations pour le développement de l'aéroport
- nous souhaitons également évoquer avec le Préfet le nouveau Plan des Servitudes Aéronautiques pour lequel une enquête publique est actuellement en cours. Ce plan est fondé sur une piste à 3000 mètres, ce que nous contestons énergiquement.

L'agenda préfectoral est, semble-t-il, très chargé ; la date de la rencontre n'est pas fixée pour l'instant. Nous vous tiendrons informés.

LES PETITS AVIONS

Nous avons rencontré le Président de l'Aéro-Club au sujet du bruit des petits avions.

L'avion école de l'Aéro-Club d'Entzheim est un Robin de 120CV. C'est lui qui se manifeste de temps à autre au-dessus de nos tuiles. Son trafic est de l'ordre de 1200 heures par an. L'âge des élèves s'étage de 14 à 62 ans.

Le Président de l'Aéro-Club nous a indiqué avoir en cours un dossier pour équiper cet avion d'un silencieux. Un silencieux coûte cher. Cet équipement ouvre droit à subvention d'Etat. De plus, ce Robin est astreint à un changement de moteur tous les 4 ans.

L'installation de ce silencieux, qui devrait se concrétiser cette année, est plutôt une bonne nouvelle. Une deuxième rencontre avec le Président est programmée pour septembre 2012.

L'ACNUSA (Autorité de Contrôle des Nuisances Aéroportuaires) et la CBA 22

Dans son dernier rapport l'ACNUSA s'est penchée sur la question de la CBA 22. Il s'agit de la réorganisation des espaces aériens dans le nord-est de la France. Des espaces qui regroupent la Belgique, la France, l'Allemagne, le Luxembourg, les Pays-Bas et la Suisse.

Un redécoupage des espaces est en cours afin de mieux coordonner le contrôle aérien civil et militaire. Les nouvelles routes définies et les services ne seraient plus contraints par les frontières. La CBA 22 sera une extension de la zone d'entraînement militaire actuelle côtés allemand et français. La mise en œuvre était prévue pour 2014, mais la complexité du sujet conduit à envisager une mise en place en 2017-2018.

LA CARTE POSTALE DE L'UFNASE :

Nos associations ont été créées il y a maintenant 15 ans. La carte postale que nous avons largement distribuée a pour but de sensibiliser de nouvelles générations, de donner une image de sérieux et de dynamisme : notre action ne se relâche pas. Demandez-la et distribuez-la autour de vous.

LE PROTOCOLE D'ACCORD SUR LES VOLS DE NUIT ET LA PISTE A 2400 METRES

Nos principales revendications restent les mêmes : la pérennisation de ce protocole qui satisfait tout le monde et le maintien de la piste à 2400 mètres. Nous n'avons satisfaction sur ces deux points que parce que nous les rappelons et les défendons avec persévérance.

Nous sommes encore cette année intervenus auprès de la SEA, avons obtenu une nouvelle Charte de l'Environnement portant le respect du protocole en article I. Egalement à l'occasion de l'enquête publique de mars 2012 sur le Plan des Servitudes Aéronautiques, nous avons insisté sur notre opposition à une piste à 3000 mètres, coûteuse et inutile pour le développement de l'aéroport.

RENFORCER LES COMITES

Un autre point important est l'amaigrissement des comités des associations. Ce problème se répercute aussi sur l'UFNASE qui est composée par ceux-ci. Nous comptons sur les bonnes volontés pour venir nous rejoindre. Le « travail » pour l'essentiel consiste en des réunions mensuelles une dizaine de fois dans l'année entre gens de bonne composition qui ne veulent que la tranquillité nocturne et diurne des riverains de l'aéroport. Ce n'est jamais triste, toujours intéressant et convivial et plus on est nombreux plus on a d'idées.

FRANCFORT FERME LA NUIT

Coup de tonnerre dans un ciel étoilé. L'aéroport de Francfort est désormais interdit de vols de nuit. Les riverains, qui se sont battus pendant des années pour obtenir cette fermeture nocturne, engrangent une magnifique victoire. Leur action a payé ! Comme la nôtre a payé en 1996, car nous avons été des précurseurs ici à Strasbourg. Après Francfort, Londres a limité ses créneaux nocturnes à 15, et seulement pour des atterrissages.

En Europe, 3 millions de personnes souffrent des nuisances nocturnes liées aux vols de nuit. Et l'OMS constate « que le bruit s'est imposé comme la principale nuisance environnementale en Europe et la population se plaint de plus en plus souvent... »

Ici, il y a l'UFNASE pour veiller au respect du protocole sur les vols de nuit !

Marcel CLEMENT
Président de l'UFNASE